



## **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **salle du conseil de Lantheuil**, le **14 décembre 2023**, à **20H30**.

Affiché le 08/12/2023

### **ORDRE DU JOUR**

Session ordinaire

- 01 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023.
- 02 - Désignation du secrétaire de séance.
- 03 - Requalification de la traversée de Bourg (RD 93) – Ponts-sur-Seulles (commune historique Lantheuil) : autorisation de signature de la notification du marché public concernant la part communale.
- 04 - Demande de subvention au titre des amendes de police : CD 93.
- 05 - Contrat d'assurance au 1er janvier 2024 : choix du prestataire.
- 06 - Budget principal : délibération autorisant le Maire à engager les dépenses d'investissement pour 2024.
- 07 - Tarifs et durée des concessions des cimetières de Ponts-sur-Seulles.
- 08 - Tarifs des salles des fêtes de Ponts sur Seulles (Lantheuil et Amblie).
- 09 - L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros : complétude de la délibération DEL 2020-038 Délégation du conseil municipal au Maire.
- 10 - Gestion financière des interventions de la Lutte collective contre le frelon asiatique : participation communale pour la destruction des nids secondaires sur le domaine public et privé.
- 11 - Convention de participation proposée par le CDG14 en matière de prévoyance (formule 2) à compter du 1er janvier 2025.
- 12 - Zones d'accélération des énergies renouvelables : Délibération de report de leur identification.
- 13 - Vente du CV 4 entre le CD 35 et le CD 22.
- 14 - La réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes : décentralisation de la police de la publicité.
- 15 - Questions diverses.

Le Maire,  
Gérard LEU.

